CONDITIONS :

ABONNEMENT.

Douze piastres par an, pour la feuille, payables d'avance pour l'année ; dix piastres pour la feuille destinée pour la campagne et publiée trois fois par semaine, payables d'avance pour toute l'année, lorsque l'abonné ne voudra pas faire payer à un domicile à la Nouvelle-Orléans. Aucun abonnement ne sera discontinué avant que les comptes arriérés ne soient payés. Les abonnés qui voudront cesser leur abonnement devront en donner avis par *écrit*, une semaine avant que le terme de leur abonnement ne soit arrivé.

ANNONCES.—Une piastre par carré de chaque langue, pour la première insertion, et cinquante cents pour chaque insertion subséquente. Tout changement considérable dans l'annonce originale, devra être payé comme une nouvelle annonce. Le carré est de DIX lignes ou moins.

ABONNEMENS pour l'année aux annonces.—Les artisans et personnes tenant magasins de détail, $60; les Banques, Compagnies d'Assurances et autres institutions publiques, $80, les agens pour navires, bâtiments et bateaux à vapeur, ou les maisons de commerce faisant la commission, $80.

LES ANNONCES des mariages et de décès, les articles pour appeler l'attention du public à des ventes d'immeubles, biens meubles, les articles signés par des passagers, les annonces de bénéfice &c. &c., devront payer au taux des annonces ordinaires.

LES ANNONCES qui ne doivent paraître que par intervalles paieront $1 par carré pour chaque insertion.

LES ANNONCES ou articles d'une nature personnelle, lorsqu'ils pourront être admis, paieront le double du prix des annonces ordinaires et d'avance.

LES ANNONCES qui sortiront de la ligne ordinaire des affaires d'un abonné à l'année, telles que ventes à l'encan par autorité de justice, ventes de plantations et habitations, esclaves marrons, animaux épaves ou égarés &c. &c., lui seront portés en compte séparé et aux prix ci-dessus énoncés.

LES ANNONCES qui ne porteront pas la durée de l'insertion seront publiées pendant un mois et devront être payées en conséquence de cette disposition.

AUCUNE ANNONCE de tabac sera publiée, à moins que le prix de l'insertion n'ait été payé d'avance, ou qu'il y ait un répondant.

LES THÉATRES et autres endroits ouverts pour l'amusement du public, faisant insérer chaque jour de nouvelles annonces, pendant la saison des plaisirs, paieront $150.

LES ANNONCES de candidature à des emplois publics et toutes annonces d'une nature politique, paieront le double du prix ordinaire.

AVIS—La maison connue sous le nom J. Pauchon sera continuée à partir de ce jour sous la raison Pauchon Frères.
J. PAUCHON.
E. PAUCHON.
B. PAUCHON.
Coin Bienville et Levée, maison rouge sur la Levée.
2 oct—5

AVIS—Toutes les personnes qui ont des teremations à faire contre MM. Robert & Co. sont prévenues de les présenter à M. A. Riché, à la Bourse de Cité. 5 octobre—3

AVIS—La société existant sous la raison de "Olivier & Broca", est depuis le 1er courant, dissoute d'un commun accord. Le Sr. Olivier reste seul chargé de la liquidation et continue sous la raison de J. B. Olivier le même genre d'affaires que par le passé. Sa demeure est toujours rue Royale No. 147.
5 oct—2 OLIVIER & BROCA

AVIS DE SOCIETE.

A PARTIR de ce jour, 1er octobre 1838, les soussignés ont pris en société Mr. P. D. D'Abadie et continueront le même genre d'affaires sous la même raison sociale. La signature est réservée à chacun des associés.
1er oct CARRIERE, DARAN & Co

AVIS—F. GILLET & Co en liquidation ont transporté leur domicile au No 39, rue de Chartres, au premier, entre Bienville et Douane. 29 sept—1m

AVIS—La maison F. Gide & Co ayant été dissoute par limitation au 1er juillet 1837, P. A. Hébrard l'un des associés de ladite maison a pris en société P. E. A. M. dard. Ils continueront le même genre d'affaires au No 39, rue de Chartres, entre Bienville et Douane, sous la raison P. A. Hébrard & Co.

Ils reçoivent en ce moment un assortiment complet de marchandises convenables pour la saison, qu'ils offrent à vendre à des prix très modérés. 29 sept—1m

AVIS—Mrs Beaucherry, Dommoy, Salvador Fernandez, Cha Vouillarmet, et Vienner, consignataires de marchandises par le navire Zotell, du Havre, sont requis de se transporter au bureau du soussigné, pour y prendre livraison des susdites marchandises.
27 sept—10 L. H. GALE,
92, rue de la Commune

AVIS—Le soussigné ayant été, d'après un acte récent en Congrès, nommé inspecteur des bouilloires et machines employées dans les bateaux à vapeur ou navires mus en tout ou en partie par la vapeur, requiert tous ceux qui ont besoin de lui de laisser leurs noms à son bureau Nos 24 et 55, rue de la Vieille Levée.
27 sept—3 GEORGE MAHÉ.

ESCLAVES
EN MARRONAGE.

$50 DE RECOMPENSE.

PARTI marron du chemin à coulisse de Pontchartrain, le nègre nommé ADOLPHE, âgé d'environ 28 ans, taille 5 pieds 9 pouces à peu près, mesure américaine, il lui manque deux dents de devant. Le dit nègre parle français et anglais, il est absent depuis le 29 septembre dernier. On suppose qu'il se tient dans le voisinage du Pont-Chartrain ou du faubourg. La récompense ci-dessus sera donnée à quiconque le livrera au soussigné, ou le logera dans une des geôles de la ville.
6 oct—1m SAML HERMANN, Jr.

$10 DE RECOMPENSE.

PARTI marron de la loge des Machines de Carrollton, un griffe nommé JOHN BULL, âgé d'environ trente ans. Le dit esclave est d'une belle grandeur, taille de 5 pieds 11 pouces, a une cicatrice au sourcil gauche. Il parle anglais et un peu le français. La récompense susdite sera payée à celui qui le délivrera au soussigné.
GEORGE MERRICK,
Chef du Chemin à coulisse de la Nouvelle Orléans et de Carrollton. 5 oct—

$50 DE RECOMPENSE.

Parti marron de l'habitation de M. Owen Jones, du comté d'Arkansas, Etat de l'Arkansas, près du débarcadère du Grand Lac, le jeune nègre WYITT, âgé d'environ 23 ans, n'ayant aucun poil de barbe. Il a une hernie et porte ordinairement des suspensoirs. On croit qu'il a une cicatrice sur son pied gauche. Il est plattier de profession et est un peu maçon. Sa taille est de cinq pieds huit à dix pouces, il est très noir, et a un air insolent. Cet esclave a été acheté en cette ville dans le printemps de 1837, de M. Fink; il parle français et espagnol, et on le vit au milieu de septembre dans la rivière Mississipi. La récompense susdite sera payée à celui qui le délivrera aux soussignés.
SMITH & VORHEES,
2 oct—1m 55, rue du Camp.

CONDUIT à la geôle de la paroisse de Jefferson, un nègre se disant nommé William, et se disant appartenir à M. Fora, demeurant sur la côte. La taille dudit nègre est d'environ cinq pieds et dix pouces, grêlé et d'un noir peu foncé. Le propriétaire voudra bien le retirer en se conformant à la loi.
29 sept M. J. GARCIA, sheriff

$25 DE RECOMPENSE.

PARTIS marrons de chez le soussigné, depuis le 24 du courant, les esclaves suivans:

ALBERT, mulâtre âgé d'environ 30 ans, taille de 5 pieds 7 à 8 pouces d'une très forte constitution ayant une dent de devant de moins, les yeux saillans, le regard sournois, et parle très lentement. Il est absent depuis le départ d'une partie de pantalons de cotonnade bleue, chemise de couleur, ou gros rond de couleur bleu et un vieux chapeau noir.

ROBERT SIDDENS, mulâtre, de couleur foncée, âgé d'environ 25 ans, taille d'environ 5 pieds 10 à 11 pouces, très fortement constitué, de grosses lèvres, et figure pleine, son oreille est percée et endormi qu'autrement. Il était vêtu lors de son départ, d'un pantalon de cotonnade bleue, chemise de couleur, et d'un chapeau noir.

Albert sait lire et écrire, et cherchera probablement à contrefaire des papiers de liberté.
F. B. HERN,
Passe Christian Mississipi, 24 septembre 1838.
Pour d'autres détails s'adresser à
FRANCIS TURNER & Co
27 sept—1m 34, rue Poydras.

$50 DE RECOMPENSE.

SERONT données pour l'arrestation de l'esclave JOHN, surnommé SIRUS, qui est parti marron, vers le 4 du courant. C'est un griffe d'une couleur foncée, âgé de 28 ans, taille de 5 pieds 8 pouces, ayant une cicatrice sur la joue gauche ou la droite, il a une bonne mine et parait sournois. Il est dans cette ville que depuis quelques mois, et ne parle qu'anglais. Il est à présumer qu'il cherchera à quitter le fleuve, ayant été employé une fois comme cuisinier à bord du bateau à vapeur Chief Justice Marshall.

Les capitaines de navires et bateaux à vapeur sont avertis par le présent de ne pas recevoir ledit esclave, sous les peines portées par la loi.
L. EMMERLING,
Chez M. Planchard, Allée de la Bourse.
2 oct—2w

$10 DE RECOMPENSE.

Partie marronne de l'habitation de McOctave Labranche, paroisse Saint Charles, le 10 de ce mois, la négresse nommée ELISABETH ou ELISA, appartenant à M. Adam Lanche. Elle est âgée d'environ 30 ans, taille 5 pieds et demi. Elle a le teint rougeâtre, la figure alongée et maigre, et le regard sournois, et ne parle qu'anglais. Elle a été achetée de M. J. V. Wager, au mois de mars 1838. On pense qu'elle doit se tenir au faubourg Ste. Marie. La récompense ci-dessus sera donnée pour l'arrestation de ladite négresse. S'adresser à la Nouvelle Orléans à DEVEZIN & DOSSAT,
13 sept—1m 21, rue Gravier

DETENU à la geôle de la paroisse St. Bernard, un petit mulâtre nommé MADISON, se disant appartenir à M. Jacques Bernard, de la Nouvelle Orléans. Le propriétaire est prié de le retirer en se conformant à la loi.
Paroisse St. Bernard, 28 aout 1838.
29 aout FRANCOIS GARIC, sheriff

S'EST absentée il y a huit jours, une petite griffonne, nommée CATHERINE, âgée de 13 à 14 ans, ayant de gros yeux noirs, des sourcils bien fournis, la bouche pointue et de grosses lèvres. Elle parle français et créole de la Louisiane. Elle avait, à son départ, un mouchoir à fond jaune, une robe à ramages verts et des brodequins, et avait des boucles d'oreilles en pierres bleues. Dix piastres de récompense seront données à celui qui pourra la ramener à la soussignée, ou la ramener au logis de M. Nicou, chez M. Nicou, rue Lamothe No 19. CELESTE PAWELL

AUX EPAVES.

Une petite jument alezanne, très claire, ayant la crinière et la queue beaucoup plus claires, bout d'un son bout blanc, portant une marque de trois lettres sur l'épaule près du cou, dont une est un B. est à l'écurie de M. Guerin, rue Ste. Anne No 211, depuis le 27 du courant, nous sommes le propriétaire est prié de la réclamer, faute de quoi elle sera vendue le 13 octobre, par M. Guerin, encanteur, conformément aux ordonnances de police. Nelle Orléans, 27 septembre 1838.
1er oct JH. MAURICE, capitaine

AUX EPAVES.

Un petit cheval alezan, ayant des taches blanches, le pied derrière blanc, la crinière et la queue coupées et une étoile prolongée. Le propriétaire est prié de le réclamer, faute de quoi, il sera vendu à l'encan par Mr. Guérin, le 13 octobre 1838, conformément aux ordonnances de police. Le dit cheval est à l'écurie de Mr. Guerin, rue Ste. Anne No. 211, depuis le 21 septembre 1838.
27 sept JH. MAURICE capitaine

CHAUSSURE—20 caisses Brodequins de Russet, 73 caisses bottes fortes, 28 caisses Brodequins en veau et en daim, reçus par la barque Henry et le navire Cherokee, et à vendre par FROST & Co.
3 octobre Rue de la Douane, No. 8

CHAPEAUX—30 caisses chapeaux reçus par le navire Mississipi, à vendre par
FROST & Co
3 oct Rue de la Douane, No. 8

DEMANDE—On a besoin d'un ouvrier muni de bonnes recommandations, auquel on accordera une place à l'arsenal de l'Etat. 4 oct—3

ECOLES.

PENSION DE DEMOISELLES,
Rue Philippe, auprès du Gouvernement,
DIRIGÉE PAR MADAME GRANET.

CONDITIONS :

Demi-pension	par mois	$14
Externat	do	10
Piano	do	8
Harpe	do	12
Dessin	do	6
Danse	do	6
Chant	do	10
Usage du Piano	do	1
Espagnol	do	8

1° Les livres, ardoises &c, se paient séparément.
2° Un mois commencé se paie en entier.
3° Les paiements se font régulièrement chaque mois.
4° Il n'est fait aucune déduction pour les absences, ni pour les vacances.

Madame Granet est secondée par des maîtres choisis, et M. Granet fait lui même les classes de français.

PENSIONNAT DE DEMOISELLES.

LES MM. PLATET FRERES, ont l'honneur de prévenir le public que, sollicités depuis longtems par plusieurs parens de leurs élèves, il ouvriront, à dater du 1er novembre prochain, un pensionnat pour les demoiselles; lequel sera tenu par M. Platet aîné et par Mme. son épouse.

Cette institution sera tout à fait séparée de celle des garçons. Ces Messieurs croient pouvoir se dispenser de donner le détail des différentes branches d'enseignement, leur établissement étant connu depuis longtems. Ils seront secondés par des professeurs choisis, et un de leurs frères doit arriver incessamment de France pour leur aider.

Le prix de la pension est de vingt piastres par mois. Les livres se paient séparément. Il n'est fait aucune déduction pour les absences. Un mois commencé se paie en entier.

Cet établissement est destiné pour les personnes de couleur. 2 oct—1m

ACADEMIE DE DANSE—(Nouvelle methode)—Jean Devot, depuis plus de deux ans professeur au couvent des Dames du Sacré-Cœur et dans les colleges de Baton-Rouge et Jefferson, se fait un devoir de remercier les familles de la confiance dont il a été l'objet, et à l'honneur d'informer le public qu'il compte se fixer à la Nouvelle Orléans, à partir du 1er. novembre prochain, époque à laquelle il ouvrira son cours.

Il enseignera la tenue, les pas les plus modernes, les valses, les figures des quadrilles les plus nouveaux, &c. Les leçons auront lieu trois fois par semaine, au prix de $24 par quartier, payables moitié d'avance; les leçons particulières au prix de $12 pour 12 cachets.

Il espère que les personnes qui apprécient cette partie complémentaire de toute bonne éducation, voudront bien lui continuer leurs suffrages.

Tous les mois, afin de constater les progrès des demoiselles, il y aura, en présence de leurs parens, une réunion dans la salle des leçons qui sera indiquée ultérieurement. 5 oct—3m

MOYEN D'APPRENDRE A LIRE
EN 20 LEÇONS.

M. VANNIER, Géomètre-arpenteur, ancien déclinateur du canal de Bourgogne, auteur de la Méthode abréviative inédite pour enseigner à LIRE LE FRANÇAIS EN 20 LEÇONS, offre de mettre cet admirable résultat en pratique soit dans des leçons particulières, soit dans les cours qui seront ouverts, tous les jours, depuis 6 heures du matin jusqu'à 10 heures du soir, rue de Toulouse, 126, entre Bourbon et Dauphine.

Le Professeur appliquera la même Méthode abréviative d'enseignement, modifiée toutefois d'après l'intelligence des élèves, à l'Ecriture, l'Orthographe, l'Arithmétique, la Géométrie, l'Algèbre, le Dessin linéaire, le Toisé, la Tenue de livres, et à tout ce qui concerne la comptabilité.

Leçons en ville. 13 mai—6m, 3pe

LIBRAIRIE de la Nouvelle Orléans, rue Bienville No. 12—NORMAN, STEEL & Co Libraires et éditeurs d'ouvrages, importent de la librairie de Londres &c &c et vendent en gros et en détail; tiennent des livres de compte, de premier ordre, manufacturés avec les meilleurs matériaux et garantis supérieurs; une superbe librairie, et font des fournitures aux gouvernemens, aux banques, officiers publics et maisons de commerce; vendent des matériaux pour le dessin et l'architecture, des cartes à jouer, des cartes d'imprimerie, blanches, en couleur, émaillées, de visite &c. et tiennent aussi des livres de comptoirs et annuaires de Londres—Tous les articles de leur librairie sont garantis d'une qualité supérieure, et à des prix accommodans.

Ils exécutent des ouvrages en typographie et imprimerie des livres avec promptitude. 3 oct

LES soussignés viennent de recevoir par le Mozart, draps de toutes couleurs, satin noir et en couleurs, nouveautés de toutes couleurs, caleçons à corset, boutons de soie de tout genre, serge de toutes couleurs, gilets de soie dans le dernier goût, pantalons de satin noir et couleurs assorties, cravates de satin noir et en couleurs, cravates en poult de soie noir.
29 sept—1m COLVIS & DUMA.

Avis aux Actionnaires de la Compagnie de la ville d'Alabama.

LES souscripteurs de cette compagnie sont notifiés qu'une assemblée aura lieu au site de la Nouvelle ville, le 24 septembre 1838 (4e. lundi) à 2 heures de l'après-midi, afin qu'on leur soumette des affaires de grande importance. On désire qu'ils soient ponctuels à s'y rendre.
Par ordre des Directeurs,
4 sept—15 SAMUEL MORGAN, Sec.

RELIURE
AU REZ-DE-CHAUSSÉE DE L'IMPRIMERIE DU PICAYUNE.

LES soussignés prennent la liberté d'annoncer à leurs pratiques, et au public en général, qu'ils ont transporté leur établissement au No. 72, rue du Camp, au rez-de-chaussée du *Picayune*, où ils sont prêts à exécuter tous les ordres qui leur seront faits.

Ayant reçu du nord un approvisionnement de papier et de matériaux de qualités supérieures, ils pourront entreprendre toutes sortes de livres. Ils offrent leurs services aux négocians et autres, qui désireraient des ouvrages de ce genre, et l'expérience de plusieurs années qu'ils ont acquise dans ce genre de travail, est un sûr garant de la fidèle exécution de toutes les commandes qui leur seront faites.

Des cartes, soit pour notaires, architectes et autres seront collées sur toile et vernies de la manière la plus propre, et dans le plus bref delai.
3 aout—2m BRONSEMA & HOWSON.

LES personnes qui désireraient prendre place dans les chars, sur tous les points intermédiaires entre la Nouvelle Orléans et Carrollton, sont particulièrement priées de faire quelques mouvemens ou signaux à l'ingénieur de la machine avant qu'il n'arrive à l'endroit, durant le jour. Mais après la brune, il est urgent pour faire arrêter les chars, de faire des signaux avec une lampe. GEORGE MERRICK,
Chef Ingénieur, R. R. de la N.-Orléans
13 sept—12 et de Carrollton.

LE soussigné vient de recevoir par le navire Zotell, venant du Havre, les articles suivans savoir:

Spadrons dorés, épées à coliche-marde pour officier, cordes à tourrage et aiguillettes en laine rouge pour artillerie, épaulettes, dragonnes, éguillettes en or et laine pour sergent et caporal, flammes en crain rouge pour artillerie, tulipes dorées et argentées, pompons à flamme en poil de chèvre, cordes à tourrage or mat et argent, épaulettes et aiguillettes de chef de bataillon, en or mat; flammes en plumes de coq rouge; gances et soutache argent, pour Dolman; cravattes en laine rouge pour briquets, gibernes d'infanterie, buffleteries blanches de fusil, &c.

Cols de satin et poults de soie à l'anglaise, en velours, en peaux pour uniforme; gants soie noir et en couleur; chaussettes de soie noir et blanc; mérinos noir et en couleur, chapeaux de soie noir; caleçons à cordage, boutons de chasse et roue.
LOUIS A. BARBARIN,
8 sept 103, rue Chartres.

LA société sous la raison Vergne & Co. pour la fabrication de plâtre de Paris, calciné, étant dissoute d'un commun accord, le public est prévenu que la fabrique située près des Champs Elisées, encoignure Urquhart et Marigny, ayant été achetée par MM. Depouilly frères & Co ils continueront (par nouvelle échelle) la fabrication de plâtre calciné, employant les meilleures qualités de gypses provenant des carrières de Montmartre (France). Les plâtres seront toujours garantis à ceux importés de New York, chaque baril sera garanti contenir quatre boisseaux, et sera vendu au-dessous du cour des plâtres importés. MM. les constructeurs s'attireront en endossant, sont priés de s'adresser à leur bureau, passage de la Nouvelle Bourse, encoignure St. Louis, ou au magasin d'entrepot, rue Conti No. 139, ils tiendront à leur magasin les cimens jaunes et gris hydrauliques, cimens romains &c. des plâtres préparés pour l'engrais des terres, seront toujours à la disposition des jardiniers et des planteurs à des prix modérés.

Signature de la société pour la vente des plâtres J. N. DE POUILLY, T. DEPOUILLY & co.
Pour les constructions seulement.
DEPOUILLY & DEPOUILLY.

LIQUEURS FORTES—50 barils whiskey de Monongahela. 10 quarts de barriques whiskey irlandais; 40 barils genièvre, marque de l'Aigle; 20 quarts de caisses eau-de-vie de Cognac, supérieur; 10 dito de Bordeaux; 40 barils eau-de-vie de pêche; 20 dito merise; 20 dito anisette, à vendre par
WOOD & SIMMONS,
22 sept 80, rue des Magasins.

LE soussigné donne par le présent avis au public qu'il a été nommé agent de la compagnie d'Assurance de la Havane pour la Marine.
MICHAELMOORE,
18sept 27 47, rue Bienville

ART DE GRAVER SUR LA PIERRE.

LES soussignés se chargent de faire graver sur pierre, tous les dessins, noms, et mottos. On trouve chez eux, cachets ou sceaux, porte-crayons dernier genre. HYDE & GOODRICH,
15 juin 15, rue de Chartres

Mairie de la Nouvelle Orléans.

CONFORMEMENT aux ordonnances du Conseil de ville et du Conseil de la 1re. Municipalité de la ville de la Nlle. Orléans, avis est donné que les marchandises et autres encombremens quelconques qui sont mentionnés dans le rapport hebdomadaire du wharfinger, et qui seront restés pendant plus de cinq jours dans les limites de la 1re. Municipalité sur la Levée, seront vendus à l'encan sur les lieux le samedi de chaque semaine, à 5 heures de l'après midi, par F. Dutillet, encanteur de la dite Municipalité, pour le compte de qui il appartiendra.
10 mai D. PRIEUR, maire

CHARBON DU CANNEL—Un lot de choix de ce charbon en magasin—Les soussignés recevront par les premiers arrivages d'Angleterre, de Philadelphie et de Pittsburgh, le meilleur approvisionnement de charbon qui ait été importé ici. Ceux qui voudraient faire leur approvisionnement pour l'hyver, feront bien de s'adresser à W. E. & R. MURPHY,
27 sept 132, Vieux Bassin.

VIEILLE eau de vie de pêche—60 barils vieille eau de vie de pêche, à vendre à des termes raisonnables, par H. & W. ANDERSON,
25 sept 84, rue Tchoupitoulas.

THÉS en boites, demi boites et boites de 13 livres. Divers articles de Chine, importés directement et à vendre par 15 sept M. DE LIZARD & Co

FABRIQUE d'Eaux Acidules Gazeuzes; encoignure Dauphine et Hôpital, où l'on trouvera constamment préparés les Eaux de Seltz pour table et les Limonades Gazeuses pour rafraichissement.
11 mai—6m

TOILE D'EMBALLAGE DU DUNDEE, et Ficelle—1004 pièces toile forte, d'emballage, du Dundee, de 44 pouces de large, et 37 balles ficelle de seine et à coudre, à vendre à bas prix, pour clore des consignations, par H. & W. ANDERSON,
2 oct 84, rue Tchoupitoulas.

BANQUE DU COMMERCE.
Nouvelle Orléans, 19 septembre 1838.

LETTRES DE CHANGE sur Londres et Paris à vendre par cette banque. G. O. HALL,
20sept caissier.

CAFÉ DE RIO—100 sacs café de Rio, à vendre par JOSEPH LANDIS & Co.
4 oct 14, rue Poydras.

AVIS est donné au public, que demande a été faite au bureau des directeurs de la Compagnie du Gaz et de Banque, pour le renouvellement du certificat No. 1, de soixante dix actions de ladite banque payées en plein, en faveur de Samuel Phillips & Lawrence Phillips, commerçant sous la raison de Jonas Phillips & Sons, à Londres, ledit certificat ayant été perdu. 1—8, de n., 2pe.

RELIURE—Le soussigné a transporté son établissement de RELIURES au No. 81, rue de Chartres, où l'on exécutera avec promptitude toute espèce d'ouvrage qui lui sera envoyé.
14 aout Wm. BLOOMFIELD.

VENTES
PAR LE REGISTER DES TESTAMENS.

SUCCESSION CLEMENT—Vente par le Register des Testamens.—Le samedi, trois Novembre 1838, à midi, en vertu d'un ordre de vente et en exécution d'un ordre de vente rendu par l'honorable Cour des Preuves dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane il sera offert en vente publique à l'encan, à la Bourse de la Cité, rue St.-Louis, entre les rues de Chartres et Royale, pour compte de la succession de feu George Louis Dupuy de Clément, les biens fonds ci-après décrits, savoir:

1o. La moitié indivise d'un certain terrain numéroté, situé au nouveau faubourg Marigny, dans l'ilet borné par les rues de l'Union, Célestine, des Français et Joséphine, mesurant quarante deux pieds sept pouces quatre lignes de face à la rue de l'Union sur cent vingt sept pds. dix pouces quatre lignes de profondeur entre lignes parallèles, mesure anglaise.

2o. Et deux terrains situés au faubourg Franklin, désignés par les numéros un et deux de l'ilet numéro deux cent vingt, sur un plan dressé par L. Surgi, arpenteur, et déposé en l'étude de J. Cuvillier.

Conditions de la vente : un tiers comptant, et la balance à trois et six mois de crédit, en billets endossés à satisfaction et assurés par hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.
W. F. C. DUPLESSIS, Rég. des Testamens.
N. B. Les actes de vente aux frais des acquéreurs pardevant Octave de Armas, not. pub. 2 oct.

SUCCESSION DOW—Vente par le Register des Testamens—Le samedi, trois novembre 1838, à midi, en vertu d'un ordre de vente rendu par l'honorable cour des preuves dans et pour la paroisse et la ville de la Nouvelle Orléans, Etat de la Louisiane, il sera offert en vente publique à l'encan, à la Bourse de l'Arcade, rue des Magasins, entre les rues Gravier et Natchez, pour compte de la succession de feu Timothy Dow, les propriétés foncières ci après décrites, en dépendant, savoir:

Deux terrains, situés au faubourg Lacourse, dans l'ilet compris entre les rues Tchoupitoulas, des Orangers, des Religieuses et Richard désignés sous les numéros six et sept, savoir:

Le terrain no. 6 mesurant trente pieds de face à la rue des Religieuses sur quatre vingt dix pieds de profondeur, mesure anglaise, et face à la rue des Orangers et le lot no. 7 mesurant trente pieds onze pouces de face à la rue des Religieuses sur la même profondeur, même mesure ensemble toutes les batisses et dépendances.

Conditions de la vente: dix, douze et vingt quatre mois de crédit en billets endossés à satisfaction et assurés par hypothèque spéciale; les dits billets porteront intérêt à 10 pour cent l'an à dater de leur échéance s'il ne sont pas ponctuellement payés, sans donner à l'acquéreur ou aux acquéreurs le droit d'en retarder le paiement. W F C DUPLESSIS,
Régister des Testamens.
Acte de vente pardevant W. Y. Lewis, not. pub. aux frais des acquéreurs. 29 sept

SUCCESSION CALDERON—Vente par le Régister des Testamens—Le mercredi, sept novembre 1838, à midi, en vertu et en exécution d'un ordre de vente rendu par l'honorable Cour des Preuves dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, Etat de la Louisiane, il sera offert en vente publique à l'encan à la Bourse de la Cité, rue St. Louis, entre les rues de Chartres et Royale, pour compte de la succession de feu Benigne Calderon h c l, la propriété ci-après décrite, en dépendant, savoir:

Un lot de terre situé au faubourg Marigny, rue de Craps, entre les rues St. Antoine et Bagatelle, mesurant vingt cinq pieds de face à ladite rue de Craps, sur une profondeur de cent vingt pied, mesure française: ensemble les maison, cuisine et dépendances qui s'y trouvent.

Conditions: moitié comptant, et la balance à six, douze, dix huit et vingt quatre mois de terme, en billets endossés à satisfaction et assurés par hypothèque spéciale sur la susdite propriété jusqu'à parfait paiement. W F C DUPLESSIS,
6 oct Régister des Testamens
N. B. L'acte de vente sera passé aux frais de l'acquéreur pardevant C. V. Foulon, not. pub.

Dans l'affaire de la mineure Sarah Ann Hemphill.
Vente par le Régister des Testamens.

LE samedi, 13 octobre 1838, à midi, en vertu d'un ordre de vente rendu par l'honorable Cour des Preuves dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane, il sera vendu à l'encan, à la Bourse de l'Arcade, rue des Magasins entre les rues Gravier et Natchez, pour compte de la mineure Sarah Ann Hemphill, la propriété foncière ci-après décrite savoir:

Un lot de terre, situé au faubourg Delord en cette Paroisse, mesurant trente pieds de face à la rue des Dryades sur cent vingt pieds de profondeur mesure française) attenant d'un côté à la propriété de John Hale, et de l'autre côté à une propriété appartenant à la dite mineure Sarah Ann Hemphill.

Conditions à la vente: cinq cents piastres payables comptant, et la balance à un, deux, trois, quatre, cinq, six, sept et huit ans, en billets endossés à satisfaction et assuré par hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement. W. F. C. DUPLESSIS,
11 sept Régister des Testamens.
N. B. L'acte de vente sera passé aux frais de l'acquéreur pardevant W. Y. Lewis not. pub.

Succession Giovanetti.
Vente par le Register des Testamens.

LE mardi, 16 octobre 1838, à midi, en vertu et en exécution d'un ordre de vente rendu par l'honorable Cour des Preuves dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, Etat de la Louisiane, il sera exposé en vente publique, à l'encan, à la Bourse de l'Arcade, rue des Magasins, entre les rues Gravier et Natchez, pour compte de feu Nicolas Giovanetti alias Hippolyte Joanis, les propriétés foncières ci après décrites, savoir: Dix lots de terre situés en la ville de Carollton, en cette paroisse, désignés sous les numéros trois, quatre, cinq, six, sept, huit, neuf, dix, onze et douze de l'ilet numéro quatorze, sur un plan dressé par L. Bringier, arpenteur général, en date du 2 décembre 1833, et déposé en l'étude de Théodore Seghers, notaire. Lesdits lots numéros trois, quatre, cinq, sept, huit, neuf, dix et onze mesurent chacun 61 pieds de face sur 122 pieds de profondeur, et les lots numéros six et douze mesurent chacun 61 pieds de face sur 152 pieds et demi de profondeur, lesquels dits lots appartiennent à cette succession au moyen de l'acquisition que le défunt en fit de John Bentham Leel, par acte au rapport du dit notaire Seghers, du 20 juin 1834.

Conditions de la vente. Un tiers comptant et la balance à quatre et six mois de crédit en billets endossés à satisfaction, avec hypothèque jusqu'à parfait paiement. W F C DUPLESSIS,
Register des Testamens.
N. B. L'acte de vente sera passé aux frais de l'acquéreur, par devant L. T. Caire, notaire public.
13 sept

A LOUER.

A LOUER—Une partie du magasin No 74 rue Gravier, de plus un comptoir, No 41, rue du Camp, s'adresser à
ROBERSON & SEWALL,
5 oct 44, rue du Camp

A LOUER—Le second étage du magasin No 41, rue de Chartres; on peut en donner possession immédiatement.
29 sept—2p DAMERON & OTTO.

A LOUER.

CETTE jolie maison, bien commode, située dans la rue Conti, entre les rues des Remparts et Bourgogne, actuellement occupée par M. Wm. Henderson. Elle est bien disposée pour recevoir une grande famille. On en peut donner possession le 1er novembre prochain. S'adresser à
J. ROBERT & Co
25 sept—1m 47, rue Bienville.

A LOUER—Une maison au 2ine étage rue de Chartres, no. 67. S'adresser à
22 sept 1m DURAND & CZURAD.

A LOUER.

Un grand magasin de dépôt construit en briques et à trois étages, situé rue Toulouse No. 54, vis-a-vis de la Bourse des Citoyens. S'adresser à CARRIERE, DARAN & Co.
18 sept 11 & 15, rue St. Louis.

CHANGEMENT DE DOMICILE—Le docteur Duperron, dentiste, vient de transporter son domicile rue Dumaine, No 152, où on le trouvera tous les jours de 9 à 3 heures. Il continue à guérir, sans les arracher, les dents douloureuses et attaquées de simple carie, principalement celles de la partie intérieure de la bouche (les incisives et canines) pour lesquelles il garantit le succès de l'opération.

Il met des dents incorruptibles dont la couleur ne varie jamais, soigne et corrige la dentition des enfans et fait toutes les operations chirurgicales et mécaniques de la bouche.

Il prend des abonnés à l'année.

N. B. Le Docteur Duperron voulant faciliter à tout le monde les moyens d'obtenir ses soins, non seulement prendra généralement des prix modérés, mais encore consacrera un jour par semaine, le samedi, pour donner gratuitement aux personnes indigentes des consultations, arracher ou guérir les dents et faire les opérations chirurgicales de nécessité. 2 oct

UNE BELLE CHEVELURE

EST de tous les ornemens, celui qui pare le mieux la figure humaine. Combien en la perdant, la physionomie change et s'empreint du sceau d'une vieillesse prématurée! On ose à peine se découvrir et un grand nombre évite la société dans la crainte de s'exposer aux rires et aux sarcasmes de leurs connaissances; le reste de la vie de ces personnes s'écoule dans la solitude. Enfin la perte même de la fortune ne remplit pas les cœurs généreux d'une jeunesse pensante que celle des cheveux. Pour parer à ces inconvéniens, le BAUME DE COLUMBIA D'OLDRIGE arrête à la première application la chûte des cheveux et peu de bouteilles les remettent dans le même état. Il fait croitre aussi les cils et les favoris; empêche les cheveux de grisonner, et leur rendent leur souplesse, les fait onduler en boucles gracieuses. Un grand nombre de certificats de personnes des plus respectables que produisent les propriétaires, démontrent l'efficacité du *Baume d'Oldrige*.

Lisez la Liste suivante:

Mr. Robert Walton ex-maire de Philadelphie a certifié de la haute réputation des messieurs dont les noms suivent après.

Les soussignés, par les présentes, certifient que nous avons fait usage du Baume de Columbia, découvert par J. Oldrige, et avons trouvé que non-seulement il empêchait les cheveux de tomber, mais les refaisait dans leur état naturel.

W. Thatcher Sr.—Ministre Méthodiste.
Section St-George, No. 86, 5e rue Nord.
John P. Inglis.—331 Arch st.
John D Thomas, M D—163 Race st
John S. Furey,—101 Sprucejst.
Hugh Macarty,—243 South 7th st.
John Gord Sr—123 Arch st.

Les hommes âgés et ceux qui persistent à porter perruque pourraient peut-être n'en pas reconnaître toutes les qualités bienfaisantes, mais pourtant, il ne peut que se relever dans l'opinion du public, quand on sait que trois des signataires ont passé la cinquantaine et que les deux autres ont passé la trentaine.

Du Maire de la ville de Philadelphie, Etat de la Pennsylvanie.

Je, Robert Wharton, maire de Philadelphie, certifie par les présentes que je connais très bien Messieurs J. P Inglis, John S Furey et Hugh Macarty, dont les noms sont apposés au certificat ci-dessus, qu'ils sont des hommes respectables et de bonnes mœurs et que pleine et entière foi peut être donnée à leur certificat.

En vertu de quoi, j'ai signé la présente et fait apposer le sceau de mon office.
ROBERT WHARTON, Maire.

PRECAUTION.—Observer que chaque bouteille du baume véritable a une couverture splendide, sur laquelle sont représentées les chutes du Niagara, le nom de l'agent, &c.

A vendre en gros et en détail, par Comstock & Co, seuls agents pour l'Amérique et Fletcher Sr, près Maiden Lane une porte au-dessous de Pearl st, New York, et par un ou plusieurs pharmaciens dans presque toutes les villes de l'Union. Aussi par Simmons, Hart & Co, Magasin de Peignes et de Variétés, 70, rue de Chartres. 2 fév—1an

COKE—(Charbon dépouillé de gaz)—Le prix du coke à dater du 1er. octobre, sera de cinquante cents par baril dans la cour de l'édifice du gaz; et si on en prend par centaine de baril, il sera délivré sans dépense de charrois.

L'avantage que possède cet article de chauffage sur le charbon anthracite et bitumineux, devrait engager toutes les familles à en faire usage. Il s'allume plus aisément que le charbon et dégagé des désagrémens de la fumée et de la mauvaise odeur.

On recevra les ordres au bureau du gaz, allée de la Banque. G. W. WELLS.
20 sept—1m Secrétaire

MONUMENTS en marbre blanc, à bon marché, convenable pour la campagne, venant d'être reçus et à vendre à très bas prix. S'adresser au dépôt, No. 147, rue de la Douane, entre Dauphine et Bourgogne. 22 sept—1m

VENTES
PAR LE REGISTER DES TESTAMENS

SUCCESSION BOSWELL—Vente par le Régister des Testamens—Le mardi 30 octobre 1838, à midi, en vertu d'un jugement rendu par l'honorable Cour des Preuves dans et pour la paroisse et la ville de la Nouvelle Orléans, Etat de la Louisiane, dans l'affaire de Cordeviolle et Lacroix contre la succession de feu William Boswell, il sera offert en vente publique à l'encan à la Bourse de l'Arcade, rue des Magasins, entre les rues Gravier et Natchez, la propriété foncière ci après décrite, dépendant de la dite succession, savoir:

Un ilet de terre situé au faubourg Bouligny, Paroisse Jefferson en cette état, désigné par le no. soixante huit, renfermé entre les rues Ione, Apollon, Cadix et Nayades, et divisé en douze lots de terre, le tout suivant le plan du dit faubourg fait par Charles F. Zimpel, député voyer de la ville, le dix huit mars mil huit cent trente quatre, et déposé en l'étude de Louis T. Caire, notaire, ensemble tous les droits actions et privilèges qui en dépendant sans aucune exception ni réserve.

Conditions:—Un tiers comptant, un tiers payable le 14 au 17 octobre 1838, et un tiers du 14 au 17 octobre 1839, à l'effet de payer le montant de trois billets à ordre, souscrits par le défunt et assurés par hypothèque spéciale sur la susdite propriété.
W F C DUPLESSIS,
Régistier des Testamens.
N. B. L'acte de vente sera passé aux frais de l'acquéreur ou des acquéreurs pardevant Carlile Pollock notaire public. 27 sept

SUCCESSION DE COMPAGNON—Vente par le régistier des testamens—Le vendredi, deux novembre 1838, à midi, en vertu d'un ordre de vente de l'honorable Cour des Preuves dans et pour la paroisse et la ville de la Nouvelle Orléans, Etat de la Louisiane, j'exposerai en vente publique à l'encan à la Bourse de la Cité, rue St. Louis, entre les rues de Chartres et Royale, pour compte de la succession de feu Jean Pierre Compagnon nègre libre, les propriétés ci après décrites, savoir:

ESCLAVES.

Les services jusqu'au second novembre mil huit cent quarante deux de la statulibre Eliza ou Laisa, négresse âgée d'environ trente deux ans, et son enfant nommée Jeanne, négritte d'environ neuf ans.

BIENS FONDS.

1o. Un terrain situé au faubourg Marigny à l'encoignure Sud-Est des rues Amour et Union, ayant 30 pieds de face à la rue de l'Union sur 60 pieds de profondeur et face à la rue d'Amour, le tout mesure française; avec la maison et cuisine en bois et autres dépendances.

2o. Un terrain attenant au précédent, ayant 30 pieds français de face à la rue de l'Union sur 60 pieds français de profondeur, avec la maison en colombage et cuisine en bois et autres dépendances.

3o. Un terrain attenant au précédent, ayant 30 pieds français de face à la rue de l'Union sur 60 pieds français de profondeur, avec la maison en colombage et cuisine haute batie en briques, et autres dépendances.

4o Un terrain, attenant au précédent, ayant 30 pieds français de face à la rue de l'Union sur 60 pieds français de profondeur, avec la maison en colombage et cuisine haute batie en briques et autres dépendances.

N. B. Ces quatre propriétés seront vendues d'après un plan qui sera exhibé lors de la vente.

5o. Un demi terrain situé au nouveau faubourg Marigny, faisant partie du no. deux cent vingt de l'ilet no. vingt huit, ayant mesure française trente pieds de face à la rue de l'Union, entre les rues Urquhart et Girod, sur cent vingt pieds de profondeur, ensemble les dépendances.

6o. Un autre demi terrain situé au même faubourg, attenant au précédent, faisant partie du no. deux cent vingt et un, de l'ilet no. vingt huit, ayant mesure française, trente pieds de face à la rue de l'Union, entre les rues Urquhart et Girod, sur cent vingt pieds de profondeur, ensemble les dépendances.

7o. Et enfin, un demi terrain situé au nouveau faubourg Marigny dans l'ilet no vingt six, et faisant partie du terrain désigné par le no 241 sur le plan dressé par Joseph Pilie le 6 novembre 1809, déposé en l'étude de J. N. Duncan, notaire, le dit terrain ayant mesure française, vingt cinq pieds trois pouces de face à la rue St. Avide, entre les rues Bagatelle et Union, sur cent cinquante pieds de profondeur, borné du côté de la rue Bagatelle par les nos. 275, 274 et partie du no. 273, et du côté de la rue de l'Union, par l'autre moitié du dit terrain no. 241, appartenant à Mellcette Castain, et dans le fond par le no. 242, ensemble circonstances et dépendances.

Conditions de la vente – Les services de la statulibre Eliza ou Laisa jusqu'au 2 novembre 1842 au comptant, avec la charge à l'acquéreur de les affranchir à ses frais au terme ci-dessus fixé; les biens fonds payables un quart à soixante jours, un quart à six mois, un quart à douze mois, et le quart restant à dix huit mois, le tout en billets endossés à satisfaction, assurés par hypothèque spéciale sur les propriétés jusqu'à parfait paiement W F C DUPLESSIS,
Rég. des Testamens.
N. B. Les actes de vente seront passés aux frais des acquéreurs pardevant le Sr Théodore Seghers, notaire public. 22 sept

SUCCESSION McMAHON.
Vente par le Register des Testamens.

LE Mardi, 30 octobre 1838, à midi, en vertu d'un ordre de vente rendu par l'honorable Cour des Preuves dans et pour la paroisse et la ville de la Nouvelle Orléans, Etat de la Louisiane, il sera offert en vente publique, à l'encan, à la Bourse de la Cité, rue St. Louis, entre les rues de Chartres et Royale, pour compte de la succession de feu le Dr John P. C. McMahon:

Une négresse esclave nommée LETHE, d'environ vingt trois ans, domestique de maison et bonne blanchisseuse, bien constituée et bien portante, garantie des vices et maladies prévus par la loi.

Conditions—Moitié comptant, et moitié à six mois de crédit, en un billet endossé à satisfaction et assuré par hypothèque spéciale sur la dite esclave.
W. F. C. DUPLESSIS,
Régistier des Testamens.
N. B. L'acte de vente sera passé aux frais de l'acquéreur pardevant Felix Grima, not. pub. 27 sept

SUCCESSION DE WRIGHT—Vente par le régistier des testamens—Le samedi 20 octobre 1838 à midi, en vertu d'un ordre de l'honorable cour des preuves dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, Etat de la Louisiane, j'exposerai en vente publique à l'encan, à la Bourse de l'Arcade, rue des Magasins entre Gravier et Natchez pour le compte de la succession de William Walter Wright décédé, les propriétés foncières ci après décrites:

1o. Deux lots de terre situés au faubourg Lafayette Paroisse Jefferson, dans l'ilet compris par les rues Jackson, Fulton, Phillip et Rousseau, et désignés par les numéros douze et treize, sur un plan marqué no. un fait par Benjamin Buisson voyer de la paroisse Jefferson et déposé en l'étude de Hilary B Cénas, notaire public dans la ville de la Nouvelle Orléans, lesquels lots se joignent ensemble et mesurent chacun trente et un pieds et cinq pouces et demi de face à la rue Jackson sur cent vingt pieds de profondeur entre lignes parallèles.

2o Un lot de terre situé au faubourg Lafayette Paroisse Jefferson, dans l'ilet compris par les rues Phillip, Chippewa, Jackson et Fulton, et désigné par le numéro dix huit sur le susdit plan et mesurant trente trois pieds trois pouces de face sur la rue Philippe sur une profondeur de cent vingt pieds entre lignes parallèles.

Conditions—Ces trois lots seront vendus ensemble; l'acquéreur payera comptant la somme de mille cinq cent trente sept piastres 50 cents $1537. 50 avec cinq pour cent d'intérêt depuis le quatorze mars 1837, et aussi comptant la somme de quinze cent trente sept piastres 50 cents $1537. 50 avec 5 pour cent d'intérêt du 14 mars 1838, la balance à un et deux ans de crédit pour billets endossés à satisfaction et hypothèque sur la propriété.

Un autre lot de terre situé au faubourg Lacourse paroisse Jefferson et désigné par le numéro trois sur un plan fait par Benjamin Buisson, voyer et annexé à un acte de partage et de compromis passé entre William Jones et son épouse et les héritiers de Wm Cecil autrefois de la paroisse Jefferson et maintenant décédé, passé en l'office de H B. Cenas sous la date du sept février mil huit cent trente quatre, lequel lot de terre mesure conformément au dit plan, cent cinquante pieds de face à la rue Jackson sur cent cinquante neuf pieds du pouces de profondeur et face à une rue projetée et des dépendances.

Conditions de la vente—L'acquéreur payera comptant la somme de cent cinquante piastres avec 5 pour cent d'intérêt du 14 mars 1837, et aussi comptant la somme de cent cinquante piastres avec 5 pour cent d'intérêt du 14 mars 1838, la balance à un et deux ans de crédit en billets endossés à satisfaction et assurés par hypothèque spéciale sur la propriété.

Les lots de terre suivants situés dans la Paroisse de Catahoula, savoir:

1o La moitié indivise du quartier sud est et la moitié est du quartier sud ouest de la section numéro vingt huit du comté numéro huit de la rangée est numéro six, du district nord de la rivière Rouge, contenant deux cent trente huit acres et 72 centièmes.

2o La moitié indivise du quartier sud-est de la section numéro vingt et un, dans le même comté de la même rangée contenant cent cinquante neuf acres et 30 centièmes.

3o Le quart indivis du quartier nord ouest de la section no. vingt et un, dans le comté no huit de la rangée est numéro six, contenant cent cinquante neuf acres 30|100.

4o Le quart indivis du quartier nord-est de la section numéro vingt et un dans le comté numéro huit de la rangée numero six est, contenant cent cinquante neuf acres 30|100.

5o Le quart indivis du quartier nord ouest de la section numéro vingt huit dans le comté numéro huit de la rangée est numero six, contenant cent cinquante huit acres 80|100.

6o Le quart indivis du quartier sud ouest de la section numéro vingt et-un, dans le comté numéro huit de la rangée est six, contenant cent cinquante neuf acres 30|100

7o Le quart indivis de la moitié est du quartier nord est et la moitié est du quartier sud-est de la section numéro vingt, dans le comté no huit de la rangée est numéro six, contenant cent cinquante sept acres 45|100

Conditions de la vente:—Les terres seront vendues en bloc, moitié du prix payable en tout mars 1839, l'autre moitié en mars 1840; l'acquéreur devra fournir des billets tiré par lui conjointement et solidairement avec une caution solvable à l'ordre de l'exécuteur, assurés par hypothèque spéciale et portant intérêt à raison de dix pour cent l'an, à dater du jour de l'échéance, s'ils ne sont pas ponctuellement payés.
W. F. C. DUPLESSIS, Régistier des Testamens.
N. B. Les actes de vente seront passés aux frais des acquéreurs, pardevant le sieur Jules Mossy, notaire public. 15 sept

SUCCESSION CARTEY.—Vente par le Régistier des Testamens—Le mercredi, dix octobre 1838, à midi, en vertu d'un ordre de vente rendu par l'honorable Cour des Preuves dans et pour la paroisse et la ville de la Nouvelle Orléans, Etat de la Louisiane, j'exposerai en vente publique à l'encan à la Bourse de l'Arcade rue des Magasins, entre les rues Gravier et Natchez, pour compte de la succession de feu Charles Cartey, la propriété foncière ci après décrite, savoir:

Un emplacement, formant l'encoignure des rues Girod et du Cirque, au faubourg Ste. Marie de cette ville composé de deux lots de terre que le défunt a acquis de Dominique François Burthe, par acte du rapport de Félix de Armas notaire, en date du quatorze janvier 1835; le premier des dits lots de terre désigné sous le numéro un, a, mesure anglaise, vingt huit pieds huit pouces de face à la rue Girod, sur cent dix pieds de profondeur et face à la rue du Cirque, le second lot désigné sous le numéro deux a vingt huit pieds six pouces de face à la rue Girod sur cent dix pieds de profondeur, ensemble les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Conditions de la vente:—Moitié comptant, et l'autre moitié à un an de crédit, en billets divisés par coupons à la convenance de l'exécuteur testamentaire du défunt, avec hypothèque spéciale sur la susdite propriété jusqu'à parfait paiement, les billets porteront intérêt à raison de dix pour cent l'an, s'ils n'étaient ponctuellement payés à leur échéance respective, sans pour cela autoriser l'acquéreur ou propriétaire du dit emplacement à en retarder le paiement.
W F C DUPLESSIS,
Régistier des Testamens.
N. B. L'acte de vente sera passé aux frais de l'acquéreur pardevant Carlile Pollock, notaire pub. 8 sept

SUCCESSION LEFEBVRE—Vente par le Régistier des Testamens—Le lundi, quinze octobre 1838, à 4 heures de l'après midi, en vertu et en exécution d'un ordre de vente rendu par l'honorable cour des preuves dans et pour la paroisse et la ville de la Nouvelle Orléans, Etat de la Louisiane, il sera vendu dans une maison située rue Toulouse, entre les rues de Chartres et de la Levée, certains effets mobiliers dépendant de la succession de feu Jean Baptiste Modeste Lefebvre, et consistant en meubles meublants etc.

Conditions de la vente comptant.
W F C DUPLESSIS,
3 oct Régistier des Testamens.

ACTION de Banque de la Cité et de la Bourse, en demande par PATTON & PICKRELL,
8 oct 9, rue du Camp.

VENTES A L'ENCAN.

PAR FERNANDEZ & WHITING.
Habitation à vendre à l'encan.

SAMEDI, 20 du courant, il sera vendu à la Bourse de Cité, à midi, Une habitation de trente arpens de face, située à environ 18 lieues au dessous de cette ville et du même bord, bien couverte d'arbres et très convenable pour y élever des bêtes à cornes, ayant une grande prairie très abondante en paturage. Les personnes qui désirent employer leurs fonds, ne trouveront pas souvent une occasion aussi favorable, attendu que cette terre sera vendue sans réserve, et par lots, pour convenir aux acquéreurs, d'un arpent de face chaque, sur une profondeur d'environ quarante arpents; tel que le représente le plan exposé à la Bourse.

Conditions:—6, 12 et 18 mois de crédit, en billets à ordre et endossés à la satisfaction du vendeur, et hypothèque jusqu'à final paiement. Les billets devront être faits payables à la Banque des Citoyens. Un escompte de dix pour cent sera fait pour du comptant.

Les actes de vente seront passés en l'étude d'Edourd Barnett, notaire public, aux frais des acquéreurs.
2 oct—17

PAR P. E. TRICOU

EN vertu d'un décret de l'honorable Cour du Premier District Judiciaire, et à la requête du syndic des créanciers d'Adolphe Duhart, h. de c. l. il sera vendu à la Bourse de la Cité, rue St. Louis, Vendredi 26 octobre 1838, à midi précis, la propriété suivante, abandonnée par ledit failli à ses créanciers:

Un terrain ayant 25 pieds de face à la rue des Champ-Elysées, entre les rues des Bons Enfans et d'Amour, sur 112 pieds de profondeur, désigné par le No. 12, sur un plan dressé par Joseph Pilié, le 12 décembre 1824, et déposé en l'étude de Félix de Armas, notaire; ensemble avec la maison qui est dessus et une cuisine à étage, le tout nouvellement bâti en colombage, et avec ses autres dépendances.

Conditions—$2,900 payables comptant; $300 payables fin décembre prochain, et la balance du prix, à six, douze et dix huit mois, du jour de la vente. Les paiements à terme en billets endossés à la satisfaction du syndic et assurés par hypothèque sur la propriété.

L'acte de vente sera passé aux frais de l'acquéreur pardevant P. Lacoste, not pub. 27 sept—5,1pe

PAR FERNANDEZ & WHITING.

IL sera vendu Samedi, 13 du courant, à la Bourse de la Cité, à midi,

L'esclave CASIMIR, mulâtre créole, parlant français et anglais, âgé d'environ 27 ans, excellent cuisinier et patissier, et superbe domestique; il est honnête, de confiance et intelligent, et est pleinement garanti des vices et maladies prévus par la loi.

Conditions—Moitié comptant, et le reste à six mois de crédit en un billet tiré et endossé avec hypothèque.

Les actes de vente seront passés pardevant Mr. ———notaire public, aux frais de l'acquéreur.
8 oct—6

PAR DUTILLET & FAURES.

IL sera vendu le samedi 13 octobre courant, à midi, à la Bourse de la Cité, rue St. Louis, entre Chartres et Royale.

Une maison à étage, briquetée entre poteaux et couverte en ardoise, composée de huit appartemens, située à l'encoignure des rues St Philippe et Derbigny, ayant sur un terrain mesurant 40 pieds de face à la première rue, sur 117 pieds de profondeur et face à la seconde, avec une cuisine en bois de deux appartemens, puits et latrines en briques, le tout conformément au plan déposé à la susdite Bourse.

Conditions: Un et deux ans de crédit, en billets endossés à la satisfaction du vendeur et portant hypothèque jusqu'à parfait paiement.

L'acte de vente pardevant Amédée Ducatel, not. pub 6 oct—3,2pe

Marchandises Seches

LES soussignés viennent de recevoir par les derniers arrivages du Havre et du Nord, un assortiment de marchandises convenables pour la saison, et parmi lesquelles on trouve les articles suivans:

Indiennes françaises, couleurs claires et foncées,
Do. anglaises et américaines, do
Do. et jaconas pour deuil et demi deuil,
Merinos anglais, noirs et en couleurs,
Etamines et circassiennes noires,
Alépines noires,
Lustor façonnés pour robes et manteaux,
Gros de Naples noirs et en couleurs,
Gros de Suisse et soie d'Italie,
Satins et taffetas blancs et en couleurs,
Do brochés do do
Poult de soie et serge noire,
Satins et taffetas de l'Inde,
Cravattes de soie d'Italie et de l'Inde,
Cols brochés, mousseline, jaconas et batiste,
Pélerines en bobinet et en mousseline,
Bonnets de batiste brodés pour enfans,
Mouchoirs batiste brochés et imprimés,
Do do unis et à ourlets,
Do do brodés et imprimés pour enfans,
Mousselines à rideaux,
Fichus en gaze et en soie,
Châles de Thibet et en soie,
Do en Mérinos et en laine,
Percales, jaconas et tarlatannes,
Mousseline Suisse unie et brodée,
Voiles et pointes en bobinet,
Châles 4, 5 et 6|4 en Thibet noir,
E. harpes brodées en crêpe de l'Inde,
Rubans pour garnitures et ceintures,
Dentelles de fil, Malines et Valenciennes
Do de bobinet,
Mouchoirs, foulards, etc., de l'Inde,
Damassés 7, 8 et 10|4 pour nappes,
Ouvrés pour serviettes,
Nappes et serviettes damassées,
Toiles de Paris et mouchoirs de toile,
Baize imprimée et tapis pour tables,
Parasols en soie et en coton,
Flanelles blanches et en couleurs,
Prunelle noire,
Chemises et caleçons en laine et coton,
Couvertes de laines pour nègres,
Gants pour femmes et pour enfans,
Do en castor pour hommes,
Corsets et jupons cordés,
Soie à coudre noire et en couleurs,
Galons et lacets de fil,
Cotonnades, kerseys et cotons pour nègres,
Cotons blancs et écrue 3, 4 et 5|4,
Cannettes et casimirs,
Percales noires et en couleurs,
Toile à draps 5, 6 et 12|4,
Bas de coton et de laine pour femmes et enfans,
Chaussons do do pour hommes,
Eau de Cologne et crêmes de Perse,
Boutons de nacre et agraffes,
Aiguilles et épingles,
Coton d'Orella et autres,
Bretelles en laine, coton et gomme élastique,
Couvertes de molleton,
Velours de coton noir,
Mouchoirs de tête,
Basin à grandes et petites raies,
Coutils à matelas. TOOLE & BARRIERE,
2 oct 30, rue de Chartres

ROBERT H. WHITE, rue Gravier, No. 34, offre à vendre en débarquement et en magasin

15 balles toile à voile légère dite ravens duck,
10 do do do Methuen do.
20 do do Twills,
25 do Osnaburgs,
800 barillets clous assortis,
15 demi pipes eau de vie de Bordeaux,
10 quarts de barriques do do
15 do do eau de vie de champagne,
200 do do vin doux de Malaga,
50 do do vin de sherry,
50 barils indiens do do
25 quarts de barriques vin d'Oporto,
150 paniers vin de Champagne,
20 pipes genièvre de Hollande, Gain,
200 barils vinaigre de cidre,
5000 gallons huile pressée en hyver,
1000 do do do en été,
50 barils farine,
500 caisses blanc de baleine de New Bedford,
25 barillets beurre de Goshen,
200 caisses thé poudre à canon de 13 et 6 livres,
50 demi boites do do
250 caisses thé Young Hyson do
200 caisses tabac manufacturé,
600 caisses savon Nos. 1 et 2. 6 oct

RECU par les derniers arrivages du Havre et à vendre par le soussigné, les articles suivans, savoir

50 caisses vin blanc, Chablis vieux,
25 do do de Meursault,
50 do sirop de groseille, framboisés,
25 do jus de do
20 do Absynthe suisse de Dubier à Couvet.
En magasin, d'importation antérieure
20 caisses cruchons liqueurs figures en porcelaine.
50 do du forme hollandaise,
50 do du Curaçao de Hollande, petit modèle,
30 do Eau de Seltz,
100 paniers vin de Champagne,
3 demi pipes vieille eau de vie champagne,
15 milliers cigares Havane,
20 barriques vin vieux St. Julien Médoc,
10 do Pauillac Médoc,
14 do Montferrand,
20 caisses cerises à l'eau de vie, Badin frères,
25 do Eau de vie de Dantzick,
30 do Maraschino de Zara,
25 do Kirchenwasser,
10 do Vin de Nuits,
10 do Chambertin,
3 caisses crachoirs en porcelaine différens dessins
Pour les prix et conditions s'adresser à
R. A. LEFEBVRE,
20 sept. rue Toulouse No. 10

FREMAUX, libraire vient de recevoir par le navire Mozart, les ouvrages suivans.

Histoire de France d'Anquetil, continuée par Léonard Gallois, édition permanente 4 vol. in 4o, gravures.
Mémoires tirés des archives de la police de Paris par Penchat 6 vol., in 8o.
Mémoires de Constant, 6 vol in 8o.
Ditto de Grégoire Evêque de Blois, 2 vol.
Ditto de la Duchesse d'Abrantes, 12 vol.
Les volumes 3 à 6 de son histoire des salons de Paris.
Lettres sur l'Amérique du Nord, Michel Chevalier, 2 vol.
Etats Unis d'Amérique, par Roux de Rochette, 1 vol. 8o.
Marie ou———Gustave de Beaumont, 2 vol.
Œuvres complètes de Lamartine édition illustre, do de Béranger, do de Chateaubriand, Buffon, Dumas, George Sand, Pigault Lebrun, Paul de Kock, quelques ouvrages nouveaux tels que:
Toundillas par Scribe, César, Birotteaux, Balzac, Maîtres Mosaïste, dernière Aldini, par George Sand.
Chute d'un ange par Lamartine.
Salle d'Armes par Dumas.
Magasin Pittoresque et Musée des Familles, année 1837.
Dictionnaires de Napoléon Laudais 2 vol. in 4o.
Duo Bonite, de Raymon et autres. 29sept

LE soussigné offre à vendre en débarquement de la Barque Carolinian, venant de Marseille,

4000 livres gros sel,
300 barriques vin de Marseille, 9 do. vin blanc,
21 demi barriques vin de Marseille,
138 caisses vin rouge de Médoc,
120 do. do. Muscat,
3 do. do. Madère fin,
20 do. d'Absinthe,
20 do. liqueurs assorties en bouteilles et en cruchon en porcelaine.
100 paniers huile d'olive,
200 caisses vermicelle, macaroni et lazagne,
6 sarils huile d'olive, de 30 galons,
311 carreaux de marbre brut, de 12 pouces carrés.
26 estagnons eau de fleurs d'oranger.
90 barils crême de Tartre,
100 caisses salaison,
6 balles amandes cassées.
12 barils peintures vertes,
30 balles de bouchons, 3 do. pour taupettes,
100 caissons savon bleu vif de Marseille,
366 livres saucissons,
19 sacs de diverses graines,
48 douzaines bas de soie,
1 caisse contenant 15 douzaines serrures,
30 balles galles en sorte, coriandre, racine-gentiane, canis de Malthe, nouveau, alpistes, &c.
S'adresser sur la Levée, en face de la halle aux légumes, ou rue vieille Levée, No. 168, entre Quartier Hôpital. PLAISENT JEUNE.
31 aout—a 168, Vieille Levée

DEMANDE D'APPRENTIS—On demande deux apprentis de 12 à 14 ans, ou leur enseignera le métier d'imprimeur, et les conditions seront avantageuses. S'adresser au bureau de l'Abeille.
27 sept—

CORDE DE MANILLE—60 rouleaux assortis, à vendre par WILLIAM G. HEWES & Co,
5 oct rue Natchez.

CAFÉ ET SUCRE de la Havane, 120 caisses sucre jaune et 698 sacs café de la Havane, en débarquement de la Goëlette Sabine, à vendre par
6 oct R. GRONING & Co

AVIS LEGAUX.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour du premier District Judiciaire—Wm. Henry Baker contre ses créanciers et les créanciers de Klappenberg & Co.—No. 18,433—Le syndic des propriétés du pétitionnaire ayant été acceptée par la Cour pour ses créanciers, il est ordonné qu'une assemblée de crédits créanciers ait lieu en l'étude de Théodore Seghers, notaire, mercredi, le 31 octobre prochain, à dix heures du matin, afin de délibérer sur les affaires du pétitionnaire, et en attendant toutes poursuites judiciaires contre sa personne et ses propriétés sont suspendues.

C. Roselius est nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.

Par ordre de A. M. Buchanan, juge de ladite Cour, ce 28 septembre 1838. THEODORE LEWIS,
29 sept—3pe Député greffier

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de Paroisse pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans—No 11,126—Présent l'honorable Charles Maurian, juge—26 septembre 1838—Valsin Larche h. c. l. contre ses créanciers—Sur lecture et enregistrement de la pétition et de la cédule dans cette affaire, il est ordonné par la Cour que les créanciers de l'insolvable dans cette affaire, s'assemblent en pleine cour, le lundi vingt-deuxième jour d'octobre prochain, afin de déduire les raisons, s'il en ont, pour lesquelles ledit insolvable ne serait point élargi d'après la loi, et en même temps toutes poursuites contre sa personne et ses biens sont suspendues.

Par ordre de la Cour, Bureau du Greffier, Nelle. Orléans, 25 septembre 1838. A. GUYOL,
27 sept—8,2pe Député Greffier.

EN la Cour des Preuves dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans. Succession de feu L. V. M. Dasnoyer—Sur lecture et enregistrement de la pétition de l'exécuteur testamentaire de feu L. A. M. Dasnoyer. Il est ordonné par la Cour, qu'une assemblée des créanciers de la succession du défunt soit tenue le vingt-deux octobre 1838, en l'étude du sieur Louis T. Caire, notaire public, à l'effet de délibérer sur l'époque, les termes et conditions de la vente des biens fonds et esclaves de ladite succession, et que le sieur Robert Preaux soit nommé avocat des créanciers absents de ladite succession.

Nouvelle Orléans, le 17 septembre 1838.
(Signé) J. BERMUDEZ, juge.
Pour copie conforme à l'original.
P. L. B. DUPLESSIS,
18 sept Député Régister des Testamens.

ETAT DE LA LOUISIANE—Premier district Judiciaire—No 18,236—J. W. Kent vs. ses créanciers—Mardi le deux octobre 1838—Présent l'honorable A. M. Buchanan juge—Sur motion de Frédéric Buisson, syndic de la Paroisse d'Orléans et syndic des créanciers de l'insolvable, et sur l'enregistrement du tableau de distribution dans cette affaire, il est ordonné par la cour que les créanciers dudit insolvable et ceux que cela peut intéresser, déduisent, dans les dix jours qui suivront la publication de cet ordre, les raisons pour lesquelles ledit tableau ne serait pas homologué et confirmé conformément à la loi.
Extrait des minutes G. W. LEWIS,
3 oct—3p10j Dep. Greffier.

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Succession de feue Silvie Noguer Deschamps—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par P. D. Barjon h. c. l. curateur de la dite succession, ne serait point approuvé et homologué et les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.
Par ordre de la cour.
W F C DUPLESSIS,
3 oct Régister des Testamens.

AUX ENTREPRENEURS

MARDI le 9 octobre prochain, à midi, en vertu d'une résolution adoptée par le jury de police de la paroisse de Jefferson à sa séance du 3 courant, je vendrai au rabais en la maison de cour de ladite paroisse, les réparations et améliorations à faire à la prison, ainsi qu'elles sont spécifiées et détaillées dans une résolution dudit jury, adoptée le 23 juillet dernier, publiée dans la Gazette de Lafayette.

Les conditions seront annoncées au moment de la vente—Paroisse de Jefferson, 26 sept. 1838.
27 sept—10 F. DUGUE—juge

MAIRIE DE LA NLLE. ORLEANS.
Conseil de la Municipalité No un.
Séance du 17 septembre 1838.

RESOLU qu'il soit et demeure par le présent défendu à toute personne de tirer aucune arme à feu sur la promenade du Canal Carondelet ou du Bayou St. Jean, ou sur aucune autre promenade ou voie publique, ou sur aucun des côtés d'icelles dans les limites de la première municipalité, sous peine d'une amende de dix piastres par chaque contravention, recouvrable pardevant tout tribunal compétent, si c'est une personne libre, et si c'est un esclave, il recevra dix coups de fouet à la geôle de police, à moins que son maître ne préfère payer ladite amende.
Signé PAUL BERTUS, recorder.
Approuvé le 18 septembre 1838.
Signé C. GENOIS, maire.
Pour copie conforme,
THEARD Jr., secrétaire.

MAIRIE DE LA NOUVELLE ORLEANS.
Conseil de la première municipalité.
Séance du 10 septembre 1838.

RESOLU que le maire devra donner dix jours d'avis dans la gazette officielle à tout propriétaire de meubles, de pierres et autres matériaux qui encombrent l'espace triangulaire situé entre les rues Conti, Bienville, Vieille Levée et Nouvelle Levée, d'avoir à les faire enlever dans le plus bref délai.

Résolu qu'après un délai de dix jours, le wharfinger soit et demeure autorisé, à faire enlever les meubles, pierres ou autres matériaux quelconques aux frais des propriétaires, du terrain et dessus mentionné pour en être disposé ainsi qu'il est prescrit ci après.

Résolu que le voyer soit et demeure chargé de faire le nivellement du terrain susdit aussitôt que les encombrement en auront été enlevés.

Résolu qu'une amende de dix piastres soit imposée par chaque contravention à toute personne déposant des matériaux quelconques sur l'espace ci dessus désigné appartenant à la première municipalité. Depuis qu'il est défendu à tout colporteur ou détaillant quelconque d'y stationner, sous peine d'une amende de cinq piastres par chaque contravention, si c'est une personne libre, et de dix coups de fouet à la geôle de police, si c'est un esclave, à moins que le propriétaire du dit esclave ne préfère payer la dite amende.

Il est de plus résolu qu'il sera du devoir spécial du wharfinger d'inspecter chaque jour le terrain ci dessus mentionné afin d'en faire enlever et déposer aux frais des propriétaires, à tel endroit qui sera désigné par le maire, tous les matériaux quelconques qu'il y trouvera. Dans le cas où lesdits matériaux ne seraient point réclamés par les propriétaires dans un délai de dix jours après leur déplacement; ils devront être vendus après cinq jours d'avis dans la gazette officielle à l'enchère publique pour le compte et risque des propriétaires, qui, dans tous les cas, seront tenus de payer le montant de l'amende ci dessus prescrite, ainsi que tous les frais de transport et de vente des objets ci dessus mentionnés.
Signé PAUL BERTUS, recorder.
Approuvé le 11 septembre 1838.
Signé C. GENOIS, maire.
Pour copie conforme.
THEARD, Jr secrétaire.

En vertu de l'ordonnance qui précède, avis est donné à toutes les personnes qui ont déposé ou fait déposer des meubles, pierres et autres matériaux quelconques dans l'espace triangulaire compris entre les rues Bienville, Conti et Vieille Levée, et le chemin public, d'avoir à faire enlever les dits matériaux dans un délai de dix jours à compter de la dernière publication de la dite ordonnance et du présent avis, faute de quoi le wharfinger de la première municipalité en disposera conformément à la dite ordonnance.
Le 29 septembre 1838.
29 sept C. GENOIS, maire

BUREAU DE LA COMPAGNIE DE LA PRESSE A COTON A VAPEUR DE LA LEVEE.
Nouvelle Orléans, 24 septembre 1838.

LES actionnaires sont prévenus qu'un dividende de douze pour cent sur le capital de cette institution a été déclaré, payable le 1er. octobre prochain, au bureau de la compagnie, de la manière indiquée par la résolution de la direction. Par ordre.
1er. oct D. F. GUEX, secrétaire.

Samuel Slater Abraham Trier
SLATER & TRIER
Expéditeurs et négociants commissionnaires.
No. 40, rue Poydras,
NOUVELLE ORLEANS

RÉFÉRENCES.

Abijah Fisk, S. G. Blanchard, Mart M Shaff, A. M. Nathan, Kohn, Daron & Co.	Nouvelle Orléans.
J. D. & M. Williams, Crigge, Wild & Co, Thomas Voss	Boston.
Roberts Brothers & Co, Leverett & Thomas	New-York
Von Puhl & M. Gill, Stanford & Davis, Glasgow, Shaw & Tatum	St Louis.
S. Rider & Co., Hawley, Page & Dunlap, A. R. Skidmore	Alton
J. B. Marshall et Co, Pepe, Davis et Co	Louisville.
Irwin et Whiteman	—Cincinnati.
Moses Harris	—Mobile.

29 juin—3m

RECU par les derniers arrivages,
Chapeaux de soie, première qualité, de la fabrique de Pinaud à Paris.
Casimir nouveauté pour pantalons,
Drap superfin de toutes couleurs pour habits, à vendre par CORDEVIOLLE & LACROIX,
2 oct 10 123, rue de Chartres.

TOILE ET CORDES D'EMBALLAGE—300 pièces toile du Kentucky, et 800 rouleaux cordes dito, de qualité supérieure, à vendre par
FORSYTH & LIMERICK,
4 oct 136, rue des Magasins

CHAPEAUX—60 caisses chapeaux assortis reçus par le navire Star, à vendre par
FROST & Co.
4 oct 8, rue de la Douane.

CORNICHONS ASSORTIS, de Lewis & Haskell, en gallons et demi-gallons, Sauces au piment, aux chataignes et autres, 100 boites en magasin et à vendre par HUGO C. GILDEMESTER,
4 oct 45, rue Bienville.

RIZ—Quelques barriques, à vendre pour clore une consignation, J. A. BARELLI & Co.,
3 oct 61, rue de la Commune.

CORDE DU KENTUCKY—100 rouleaux corde, de bonne qualité, à vendre par
WILLIAM G. HEWES & Co.
5 oct rue Natchez

SAVON ET CHANDELLES de la marque de James Blake et Co, à vendre par
WILLIAM G. HEWES & Co.,
5 oct rue Natchez

TOILE D'EMBALLAGE écossaise—50 balles à vendre par
WILLIAM G. HEWES & Co.,
5 oct rue Natchez.

MOULINS A COTON DE L'AIGLE—Un assortiment complet de ces moulins, à vendre par WILLIAM G. HEWES & Co.,
5 oct rue Natchez.

PLATS COTES fumés—50 boucauts plats côtés fumés, en magasin et à vendre par
5 oct LAYET & AMELUNG,

TABAC—40 caisses tabac manufacturé en Missouri, qui seront vendues à bas prix pour clore une facture, par 5 oct LAYET & AMELUNG

TRAITES sur la Havane, à vendre
5 oct R GRONING & Co.

BEURRE DE GOSHEN de différens choix et qualités, en débarquement et à vendre par
5 oct WM. G. HEWES—rue Natchez

INDIENNES—5 caisses indiennes dessins à la mode, à vendre par WM. G. HEWES & Co
5 oct rue Natchez

BILLETS de tous genres des banques du Mississipi et de l'Alabama, demandés par
3 oct PATTON & PICKRELL, 9, rue du Camp

BILLETS de la Trésorerie du Texas, en demande par ROBINSON & Co.
6 oct 45, rue du Camp.

ACTIONS de toutes les banques, achetées et vendues par commission par
3 oct PATTON & PICKREY, 9, rue du Cam

PAPIER—500 rames papier à envelopper, en débarquement du navire Star, de New York, et à vendre par R H WHITE,
3 oct 34, rue Gravier

PAQUEBOT REGULIER.
Pour Baton-Rouge, Plaquemine, Donaldsonville, et tous les lieux intermédiaires.

Le steamer MARINER, capitaine J B Noland, fera les voyages comme paquebot régulier, pendant la saison, et partira de la Nouvelle Orléans, tous les samedis, à 10 heures du matin et de Baton-Rouge tous les mardis à 10 heures du matin. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à ROBESON & SEWALL,
5 oct 44, rue du Camp.

POUR ST. LOUIS et tous les ports intermédiaires.

Le superbe bateau à vapeur UNITED STATES, capitaine B. B. Hall, ayant une grande partie de son chargement engagé et allant à bord, partira sous peu. Pour le reste du fret ou passage, ayant de beaux emménagements, s'adresser au capitaine à bord, ou à son Gravier, ou à BOGART & HAWTHORN,
2 oct 63, rue Gravier.

Paquebot entre la N.-Orléans et Bayou Sara.

Le superbe steamer HUNTSVILLE, paquebot entre la Nlle-Orléans et le Bayou Sara, sera prêt à prendre du fret, lundi après-midi jusqu'à l'heure de son départ—Jours de départ: tous les Mercredis, à 10 heures du matin, et du Bayou Sara, tous les samedis à la même heure précise. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord ou à SMITH & VOORHEES,
55, rue du Camp.

N. B. Le Huntsville a été inspecté et ensuite réparé et marqué A 1 au bureau de l'assurance. 2 oct

AVIS aux personnes qui désirent visiter les Attakapas ou les Opelousas.

Le steamer GALINIAN, ayant de très bons emménagements partira du village Indien situé à trois lieues dans le Bayou Plaquemines, tous les Lundis à midi précis, et reviendra pour partir pour les Opelousas tous les Jeudis à midi, pendant la saison des basses eaux—Les passagers trouveront toujours chez M. J. Orillon des voitures pour les transporter, et des wagons pour leurs baggages ou marchandises.
4 oct FOLLAIN, BELOCQ & DEJEAN.

Paquebot entre la Nouvelle-Orléans et le Bayou Sarah.

Le steamer LEVANT, bien construit et marcheur de première classe, ayant été acheté par le capitaine Laurent, fera sous son commandement, pendant toute la saison, les voyages ci-dessus mentionnés, et des ports intermédiaires. Il partira de la Nouvelle Orléans tous les dimanches à 10 heures du matin et du Bayou Sarah, tous les mercredis, à la même heure.
23 avril J. B. COLLA, Agent

POUR LA BAIE ST. LOUIS, Passe Christian Biloxi et Pascagoula.

Le steamer GIRAFFE, à basse pression, capit. Swiler, partira pour les ports ci-dessus tous les mercredis et samedis matin, immédiatement après l'arrivée du chars de 7 heures. Il sera de retour au rail road tous les jeudis et lundis. *Le public peut être assuré sur une grande ponctualité.* Pour passage, s'adresser au
14 août CAPITAINE SWILER.

BATEAU A VAPEUR A VENDRE.

A vendre—Le solide bateau à vapeur MOHICAN, maintenant mouillé vis à vis la rue Girod, bien calculé pour le touage. Il sera vendu à des termes accommodans.
FORSYTH & LIMERICK,
8 sept 136, rue des Magasins

BOTTES, SOULIERS & BRODEQUINS—104 caisses reçues par la barque Henry et à vendre par
R G HOBBS,
2 oct—1m 12, rue de la Douane

B. DUBUISSON dentiste, de retour à la Nouvelle Orléans, a pris une maison rue des Ursulines no. 142, où il exercera sa profession. Il continuera d'extraire les dents chez lui à quatre escalins.
sept 11—1m

VIEUX Vin de Cherry—30 barriques vieux vin de cherry, de qualité supérieure, à vendre par
5 oct W G HEWES & Co—rue Natchez

TOILE et corde d'emballage—300 pièces toile d'emballage de Kentucky, 400 rouleaux corde do, en magasin et à vendre par
5 oct LAYET & AMELUNG.

PORC DESOSSÉ—100 caisses porc désossé, convenable pour le marché de la Havane, à vendre par 5 oct JOSEPH LANDIS & Co.

JAMBON sous enveloppe—20 tierçons jambon enveloppés, de Cincinnati, à vendre par
5 oct JOSEPH LANDIS & Co

CARTES A JOUER—Cartes marbrées, de l'Aigle, de Decatur, Highlander, Merry-Andrews, Henry VIII. Conversations comiques, françaises et anglaises, reçues et à vendre par
NORMAN, STEEL & Co.
5 oct No. 12, rue Bienville

SUCRE blanc de la Havane, à vendre par
5 oct R GRONING & Co.

100 PIECES toile d'emballage du chanvre de Dundee, de 42 pouces, à vendre à bas prix pour clore une facture par
HUGO C. GILDEMEESTER,
5 oct 45, rue Bienville

GARANCE d'Allemagne, en magasin et à vendre par HUGO C GILDEMEESTER,
5 oct 45, rue Bienville.

GIROFFLE et muscades, en magasin et à vendre par HUGO C GILDEMEESTER,
5 oct 45, rue Bienville

GRAISSE—400 barillets graisse prime et 250 do do de seconde qualité, en magasin et à vendre par 5 oct LAYET & AMELUNG,

PORC—300 barils porc désossé, de mess et mou M. O. du Missouri, en magasin et à vendre par
5 oct LAYET & AMELUNG,

FARINE—250 barils farine superfine et 45 do do fine fleur de blé nouveau, en magasin et à vendre par LAYET & AMELUNG,
15, rue du Commerce

PRESSES A COPIER, de Londres—Reçu et à vendre, des presses patentées et améliorées, de Wedgwood, donnant plusieurs copies de lettres à la fois; aussi, des presses de Wilson, ne donnant qu'une copie; livres de copies et papier carbonique.
NORMAN, STEEL & Co.
3 oct No. 12, rue Bienville

BLANC DE BALEINE—100 caisses de Blanc de Baleine en débarquement de la barque Henry de Boston, et à vendre par ROBERT H. WHITE,
2 oct 34, rue Gravier

BLANC DE BALEINE—50 caisses de 4 à la livre; 25 dito de 5, et 25 dito de 6, en débarquement du navire Yanco, et à vendre par
J. B. BAYLEY,
25 sept 14, rue Bienville

BEURRE—12 barillets beurre de l'Ouest, en magasin et à vendre par
HEFFORD & SORGENFREY,
22 sept 34, rue du Commerce

COUPEROSE—20 barils, en magasin, à vendre par G DORSEY,
2 oct 44, Nlle. Levée

BRODEQUINS et Pantoufles—63 caisses convenables à la saison, en débarquement du navire Concordia et à vendre par R. G. HOBBS,
8 sept—1m 12, rue de la Douane

BEURRE—15 tierçons beurre de Goshen, en débarquement du navire Mississipi, et à vendre par ROBERT H. WHITE,
1er oct 34, rue Gravier.

CLOUX—400 barillets cloux assortis, en débarquement de la barque Lafayette de Baltimore et à vendre, par ROBERT H. WHITE,
34, rue Gravier.

CHANDELLES—300 caisses blanc de baleine, en débarquement du navire Mississipi, de New-York, et à vendre par ROBERT H. WHITE,
1er oct 34, rue Gravier.

CIGARRES DE LA FLORIDE—Quelques caisses en magasin et à vendre par
LONG & GRIVOT,
1er oct 18, rue Poydras

CAFÉ vert de la Havane, sucre blanc, et différentes qualité de cigares, à vendre par
SLATER & TRIER,
27 sept 40, rue Poydras.

COUVERTES pour nègres, qualité supérieure, à vendre par H. & W. ANDERSON,
25 sept 84, rue Tchoupitoulas

CRISTAUX anglais—Soixante barriques cristaux anglais, consistant en carafes, gobelets, flutes pour champagne, verres à vin, pour le hock et à liqueur, à vendre à des termes raisonnables, pour clore des ventes, par H. & W. ANDERSON,
25 sept 84, rue Tchoupitoulas.

EAU-DE-VIE—10 quarts de barriques eau de vie de champagne, à vendre par R H WHITE,
3 oct 34, rue Gravier

ETOFFE écrue—15 balles Raven Duck léger, à vendre par ROBERT H. WHITE
2 oct 34, rue Gravier.

EAU DE VIE DE CHAMPAGNE—50 demi pipes vieille eau de vie de champagne (crû de 1830) à vendre par H & W ANDERSON,
2 oct 84, rue Tchoupitoulas

EAU DE VIE DE PECHES—60 barils eau de vie de pêches, qualité très supérieure, à vendre à bas prix par H & W ANDERSON,
3 oct 84, rue Tchoupitoulas

FARINE—400 barils farine fraîche, à vendre par G DORSEY,
3 oct 44, Nlle Levée

FARINE—300 barils farine superfine, et 120 barils do. fait de nouveau froment, en magasin et à vendre par LAYET & AMELUNG,
27 sept 17, rue du Commerce

FOIN à foin—100 balles foin de l'Est, à vendre par LEVI H. GALE,
27 sept—10 92, rue de la Commune

GENIEVRE—9 pipes genièvre de Hollande, reçues et à vendre par R H WHITE,
3 oct 34, rue Gravier

HUILE DE LIN—En magasin et à vendre par
G DORSEY,
3 oct 44, Nlle. Levée

HUILE—15 barriques huile d'hiver purifiée, en débarquement du navire Mississipi, de New York, et à vendre par ROBERT H. WHITE,
1er oct 34, rue Gravier.

JAMBONS, plats côtés—25 barriques de Cincinnati, supérieur, en magasin et à vendre par
2 oct G DORSEY—44, Nlle Levée

MACIS—15 barillets Macis à vendre par
ROBERT H. WHITE,
3 oct 34, rue Gravier

MAIS—3000 sacs maïs en bon ordre pour l'exportation; en magasin et à vendre par
HEFFORD & SORGENFREY,
22 sept 34, rue du Commerce

POIS de Rio—100 sacs en magasin et à vendre par G DORSEY,
2 oct 44, Nlle Levée

PORTER DE LONDRES—20 tierçons Porter brun et fort, à vendre par
H & W. ANDERSON,
3 oct 84, rue Tchoupitoulas.

POMPES TOURNANTES—Pompes patentées de Hubbard, en magasin et à vendre par
LONG & GRIVOT,
1er oct 18, rue Poydras.

SUCRE BLANC DE LA HAVANE—200 caisses sucre blanc de la Havane, qualité supérieure, à vendre par WILLIAM G. HEWES & Co,
5 oct rue Natchez.

Magasin de papier de tentures rue Royale 140, près Toulouse.

RECU par le Mozart, venant de France:
Un grand assortiment de papier-fin satiné,
De meilleur goût, pour chambres et salons,
Papiers à paysages, pour salles et cafés,
Fonds unis, rouges pour ciel-de-lit, très beaux,
Fonds unis verts, jaunes et bleus,
Papier marbrés de plusieurs couleurs,
Fonds de ciel-de-lit à rosaces, sur fond, rouge fond blanc fond vert,
Un grand choix de bordure veloutées, beaux dessins. 29 sept.

CABOTAGE.

PAQUEBOTS POUR NEW YORK
[Nouvelle Ligne]
Devant partir ponctuellement tous les LUNDIS pendant la saison, chargés ou non.

Navire Orléans, capt. S. Sears, 599 tons, 27 Nov
Navire Alabama, capt C C Berry, 474 tons, 11 Dec
Navire Arkansas, capt E S Denis, 625 15 Dec
Navire Saratoga, capt W Hathaway, 548 tons 8 Jan
Navire Nashville, capt D Jackson, 540 22 Jan
Navire Kentucky, capt J Bunker, 629 5 Fev

Les navires ci-dessus sont de première classe doublés et chevillés en cuivre, et ayant été construits à New York, expressément pour ce commerce, ces navires n'éprouvent jamais de retard en passant la barre.

Les capitaines sont des hommes d'une grande expérience; ces bâtimens seront toujours remorqués soit en descendant ou en montant le Mississipi. Ils ont des appartemens parfaitement meublés, et leurs tables seront toujours servies des meilleures provisions.

Le prix des passagers à la chambre est de $90, sans vin ni liqueur; les officiers et l'équipage ne boivent que de l'eau. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à H. O. AMES,
No. 45 rue du Camp.

Ces navires ne seront pas responsables des cassages, soit de verreries, quincaillerie, marbre ou granit, cuivre, acier etc., ni des paquets ou objets à moins qu'un connaissement ne soit fait et signé au bureau des agens. 6 juin—a

POUR NEW YORK—Le navire CHARLES, capitaine McLanathan, ayant les trois quarts de son chargement engagés partira sous peu. Pour fret de 100 tonneaux de plomb, ou 175 bal les de coton, s'adresser à LEVI H. GALE,
29 sept 93, rue de la Commune

POUR LA BAIE ST. LOUIS.

Les soussignés expédieront régulièrement chaque semaine, deux goëlettes pour la Baie St. Louis. Pour fret seulement, s'adresser à
W E & R MURPHY,
27 juin 132, Vieux Bassin

PORTS ETRANGERS.

POUR LA HAVANE

La belle goëlette CREOLE, doublée et chevillée en cuivre, capitaine Carmier, ayant une partie de son chargement engagé, partira sous peu. Pour le reste du fret ou passage, s'adresser à bord ou à JOHN CROSBY,
2 oct 39, rue du Camp

A VENDRE—La [redacted] d'eau, LAFAYETTE, [redacted] bien pourvue et en bon [redacted] mer. Elle est propre aux voyages [redacted] plus amples informations, s'adresser [redacted]
25 sept

A VENDRE OU A FRE[TER] [redacted] La goëlette GENEVA [redacted] en cuivre, est prête à se mettre [redacted] les conditions, s'adresser à A. M. DE [redacted]
11 sept

A VENDRE OU A FRET[ER] La goëlette CORA, doublée [redacted] cuivre, est prête à prendre la [redacted] conditions, s'adresser à A. M. de M[redacted] No. 113, rue
11 sept

COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER [redacted] BANQUE D'ATCHAFALAYA.
Nouvelle Orléans, le 11 [redacted]

A UNE assemblée des membres de la [redacted] tenue ce jour, les résolutions suivantes [redacted] unanimement adoptées.

Résolu que les personnes qui ont des actions dans cette institution, et sur lesquelles moins de cinq piastres sur chacune ont été payées, sont et seront notifiées de faire les paiemens suivans, aux époques ci dessous désignées, savoir:

Des actions sur lesquelles quarante cinq piastres par action ont été payées, devront payer cinq piastres, sur chacune des actions, d'ici au 1er. jour du mois de janvier prochain.

Des actions sur lesquelles quarante piastres par action ont été payées, devront payer *cinq* piastres, sur chaque action, d'ici au 1er. décembre prochain, et *cinq* piastres, sur chaque action, d'ici au 1er de janvier prochain.

Des actions sur lesquelles trente cinq piastres par action ont été payées, devront payer cinq piastres sur chaque action, aux jours et après désignés le de novembre, le 1er. de décembre, et le 1er. de janvier prochain.

Des actions sur lesquelles trente piastres par action ont été payées, devront payer cinq piastres sur chacune des actions, aux époques ci après 1er. de novembre, le 1er. de décembre prochain, et dix piastres au 1er. de janvier prochain.

Des actions sur lesquelles vingt cinq piastres par action ont été payées, devront payer cinq piastres sur chaque action, au 1er. de novembre prochain, et dix piastres sur chaque action aux époques du 1er. de décembre, et du 1er. de janvier.

Résolu que des actions sur lesquelles moins de vingt cinq piastres sur chacune d'elles ont été payées, seront déclarées confisquées au 1er. de janvier prochain, à moins qu'il ne soit payé *vingt cinq* piastres sur chacune desdites actions d'ici au jour ci-dessus mentionné, ce montant étant requis par la 15ème section de la charte.

Résolu que la 15ème section de la charte, qui dit qu'aucun dividende ne sera accordé à aucun actionnaire, sur aucune partie d'action sur laquelle moins de *cinquante* piastres auront été payées, soit strictement mise en force, et qu'aucun dividende ne sera accordé sur de telles actions avant que le montant de cinquante piastres n'ait été payé.

Résolu que le caissier est et demeure requis de publier les résolutions ci dessus dans deux des journaux de la Nouvelle Orléans, pendant trente jours, et d'adresser une circulaire à chaque actionnaire contenant la copie desdites résolutions, et de déclarer que la direction est résolue de mettre en force les peines qui sont contre eux.
Signé C. HARROD,
13 sept—1m Caissier

MOULIN A PAPIER A VENDRE.

CET établissement bien connu, situé derrière la presse à coton à vapeur de la Levée, faubourg Washington, en cette ville. Cet établissement consiste en la manufacture de papier, et en une maison à trois étages, à trois étages et batie en briques, et cabanes à nègres; le tout couvert en tuiles et calculé pour offrir toutes les commodités d'une résidence, au propriétaire ou au directeur.

Il y a une machine à vapeur horizontale à haute pression, de la force de 100 chevaux, et huit bouilloires à cylindres, capable de fournir à la machine, et des appareils pour sécher et faire fonctionner deux larges pompes qui fournissent l'eau nécessaire à l'établissement. Il y a quatre machines pour couper le papier, et trois grandes machines à cylindre à vapeur pour sécher.

Cet établissement sous le rapport de la perfection des machines ne le cède en rien à aucun autre des Etats-Unis, et les dernières améliorations y ont été apportées.

Il se trouve maintenant en main, une grande quantité de morceaux de cordes et de chiffons, et un approvisionnement du premier article pourra toujours être obtenu à la presse à coton, les chiffons sont très communs en ville et dans ses alentours. Pour d'autres informations, s'adresser à D. F. GUEX,
Secrétaire de la Presse à coton à vapeur
31 aout—2m, 2pe. de la Levée.

LES soussignés reçoivent par les navires Vesta et Mozart, un assortiment de marchandises d'hiver, composé des articles suivans

Indiennes françaises et américaines, bombazines et bombazettes noires, coton blanc et écru de toutes les qualités, toiles de Paris et d'Irlande, bas d'enfans de laine et demi bas pour hommes et enfans, bas de soie noir et blanc pour dito, demi bas dito, bas et demi bas de laine assortis, flanelle blanche et rouge, mérinos anglais et français, percales à doublures et coton à coudre, gants en peau pour femmes et hommes, dito en filet, soieries noires de toutes les qualités, foulards de soie, cotonnades en bobinet, cravates de soie noire, bretelles, boutons de chemises et de pantalons, mouchoirs en soie, mousseline-laine imprimée foncée et claire, schalls Thibet 5|4, 6|4 et 7|4, dito en filet noir, corsets français, mouchoirs batiste unis et à ourlets, tricots de laine pour enfans, du quinze pélerines en mousseline, nouveaux genres, cols et brodées, cotonnades françaises et indiennes noires dito, ainsi qu'une grande quantité d'autres articles qu'ils vendront à bas prix, en gros et en détail.
E. LEFEBVRE & FRERE,
25 sept encoignure des rues de Chartres et Conti

MAIRIE DE LA NOUVELLE ORLEANS
Conseil de la première municipalité
Séance du 17 septembre 1838.

RESOLU qu'il sera du devoir de tous les officiers de police de cette municipalité de faire strictement exécuter l'ordonnance pour la suppression des cerfs volants dans les limites de cette municipalité.

Il est de plus résolu que le maire soit invité à faire publier la dite ordonnance dans la gazette officielle, et de plus à la faire publier au coin des rues au son du tambour.
Signé PAUL BERTUS, recorder.
Approuvé le 18 septembre 1838.
Signé C. GENOIS, maire.
Pour copie conforme.
THEARD Jr., secrétaire.

Extrait d'une ordonnance concernant la sureté et commodité du passage dans les rues, places et autres voies publiques de la Nouvelle Orléans, approuvée le 26 août 1816.

Art. 14. Il est défendu d'exposer aux fenêtres, balcons, ou autres parties des maisons, murs ou clotures aucunes caisses, pots de fleurs ou autres choses faisant saillie sur la rue ou voie publique, et capables de nuire par leur chûte, de gêner ou de blesser les passans et il est pareillement défendu de jeter sur la voie soit de nuit, par les fenêtres, balcons ou autres parties des maisons, de l'eau, de l'urine, des ordures, ou tout autre objet dans le cas de blesser, endommager ou salir les passans, d'exposer en vente des chevaux, mulets ou autres bestiaux dans les rues, sur les chemins, levées ou autres voies publiques, et d'exercer les chevaux dans les dites rues ou voies publiques; d'y élever des cerfs volans et de s'y livrer à des jeux ou exercices capables d'effaroucher les chevaux, de nuire aux passans ou d'embarrasser la marche des voitures. Et tout délinquant paiera une amende depuis deux jusqu'à cinq piastres à chaque contravention, et par chacun des cas ci dessus spécifiés, de laquelle amende les pères, mères, tuteurs, maîtres ou maîtresses seront respectivement responsables pour leurs mineurs, apprentis ou esclaves.

CASSÉ très bonne et belle, à vendre par P. CUSACH,
No. 5, rue St. Pierre en face de la Place d'Armes
29 sept

TABAC—quarante balots tabac en feuilles, à vendre à bon marché, pour clore une consignation par SCHMIDT & WERNER,
29 sept 80, rue Bienville.

ESPECES—Piastres mexicaines, à vendre par
SCHMIDT & WERNER,
29 sept 80, rue Bienville

TRAITES sur la Havane, à vendre par
JOSEPH PRATS,
22 sept 52, rue Ste. Anne.

VIEILLE EAU-DE-VIE Française—Trente pipes vieille eau de vie de Cognac, à vendre par
18 sept H & W. ANDERSON.

FARINE—250 barils blé de blé nouveau en magasin et à vendre par
HEFFORD & SORGENFREY,
22 sept 34, rue du Commerce

EAU DE VIE et genièvre, domestique, à vendre à des prix modérés par J. & L. GIRARD,
5 juin 13, rue Conti.

RIZ—58 tierçons riz tête, reçus et en débarquement du brick Daniel Webster, à vendre par
F. J. FORSTALL & BROTHER,
15 sept—8 No. 9 Front Levée

A LOUER.

UNE négresse bonne domestique de maison.
JOS. BARTHET,
11 sept 28, rue Toulouse.

CHANGEMENT DE DOMICILE—Le docteur Chauveau a transporté son domicile rue Bourbon No. 121, entre St. Louis et Conti, vis-à-vis les écuries de M. Charles François. 25 sept—3

SUCRE blanc et brun, café vert et triage et cigares assortis de la Havane, à vendre par
M. S. CUCULLU, LAPEIRE & Co.
3 oct 127, rue Toulouse.

ESPECES en demande—On en donnera de bons prix. S'adresser à A S BARKER,
6 oct 60 bis, rue de la Commune